

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc133682-BF-1-1

Date de télétransmission : 17 octobre 2023

Date de réception : 17 octobre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 6 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2.3

**BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2023 -
BUDGET ANNEXE DU CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 25 juin 2007 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du cinéma Mercury ;

Vu la délibération prise le 15 novembre 2021 par l'assemblée départementale approuvant le changement de dénomination du cinéma « Mercury » en cinéma « Jean-Paul Belmondo » ;

Vu la délibération prise le 20 janvier par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif du budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO pour 2023 ;

Vu le rapport de son président présentant la décision modificative n°1 pour 2023 des quatre budgets annexes de la collectivité, et notamment la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	25 856,52 €	215 248,97 €	85 263,58 €	155 841,91 €
Fonctionnement	59 407,06 €	155 841,91 €	0,00 €	215 248,97 €
TOTAL	85 263,58 €	371 090,88 €	85 263,58 €	371 090,88 €

- 2°) de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :

- reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2022 en recettes d'investissement pour 85 263,58 € ;
- affectation du déficit de fonctionnement cumulé 2022 en dépenses de fonctionnement pour 47 407,06€ ;

- 3°) de prendre acte des abstentions de Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO et MM. CLARES, CONSTANT, MARTIN et SEGURA.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental